

Souhaitant voir le Saumonalia, membre non permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU, s'opposer à l'admission de la Crevettedorra à cette organisation, le secrétaire général du Parti des rabat-joie-unis voudrait avoir les réponses aux questions suivantes :

- 1- Est-ce que la Crevettedorra réunit les éléments constitutifs de l'Etat ?
- 2- Peut-on considérer que le Saumonalia a déjà procédé à la reconnaissance de l'Etat de la Crevettedorra?
- 3- La Crevettedorra a-t-elle le droit de porter la largeur de sa mer territoriale à 25 milles marins et de proclamer une ZEE de 350 milles marins ?
- 4- Quelles sont les conditions requises pour devenir membre de l'ONU ?
- 5- Quel est le mode de prise de décisions au sein du Conseil de sécurité de l'ONU ?